

Proviseur

Affaire suivie par :
CHARLES TARDY
04 77 10 17 30
ce.0420014m@ac-lyon.fr

5, rue Michelet
42700 Firminy

Firminy, le 06/01/2022

Le proviseur

**PROCEDURE
D'ORIENTATION
IMPORTANT**

Aux responsables légaux de la classe de 2nde

Vous trouverez ci-joint les documents nécessaires à la phase provisoire du processus d'orientation. **Cette phase est déterminante pour nous permettre d'accompagner l'orientation des élèves.**

Depuis cette année scolaire, **les démarches d'orientation sont dématérialisées et s'effectuent par le biais de votre compte Téléservices. La connexion se fait par Educonnect (démarches Education Nationale telles que les services de bourses scolaires ou Livret Scolaire Unique) ou FranceConnect (démarches avec les administrations telles que impots.gouv.fr).**

Vous trouverez joint à ce document le flyer élaboré par le ministère pour vous accompagner dans vos démarches. Afin de faciliter celles-ci, l'établissement a décidé pour l'année scolaire 2021-2022 de maintenir la fiche dialogue papier pour nous permettre de vérifier vos saisies numériques et de vous contacter en cas d'erreur.

Il est indispensable que vous complétiez les informations par le biais de votre compte Téléservices. Si vous êtes dans l'incapacité de compléter numériquement les informations à votre domicile, vous pouvez demander un rendez-vous avec le secrétariat Vie de l'élève.

Les réponses du conseil de classe aux souhaits des familles seront transmises par la fiche papier ainsi que par le biais de votre compte Téléservices. Il vous faudra impérativement en accuser réception numériquement.

Démarches à effectuer avant le conseil de classe et au plus tard le 28 février 2022:

➤ **Fiche dialogue : à remplir, page 1 uniquement :**

- **Vérifier** les informations indiquées : s'il devait y avoir un changement d'adresse, un justificatif doit nous être adressé.
- **Cocher la voie d'orientation choisie** ou **indiquer l'ordre de préférence des voies souhaitées** en complétant les cases avec le chiffre correspondant à votre ordre.
Pour une entrée en 1^{ère} générale, vous indiquerez les enseignements de spécialités envisagés.
- **La signature des 2 représentants légaux est obligatoire pour la validité de la fiche.**

L'orientation n'étant pas considérée comme un acte usuel, la signature d'un représentant légal uniquement ne suffit pas.

La fiche est à retourner par l'intermédiaire de votre enfant au professeur principal avant la date indiquée ci-dessus

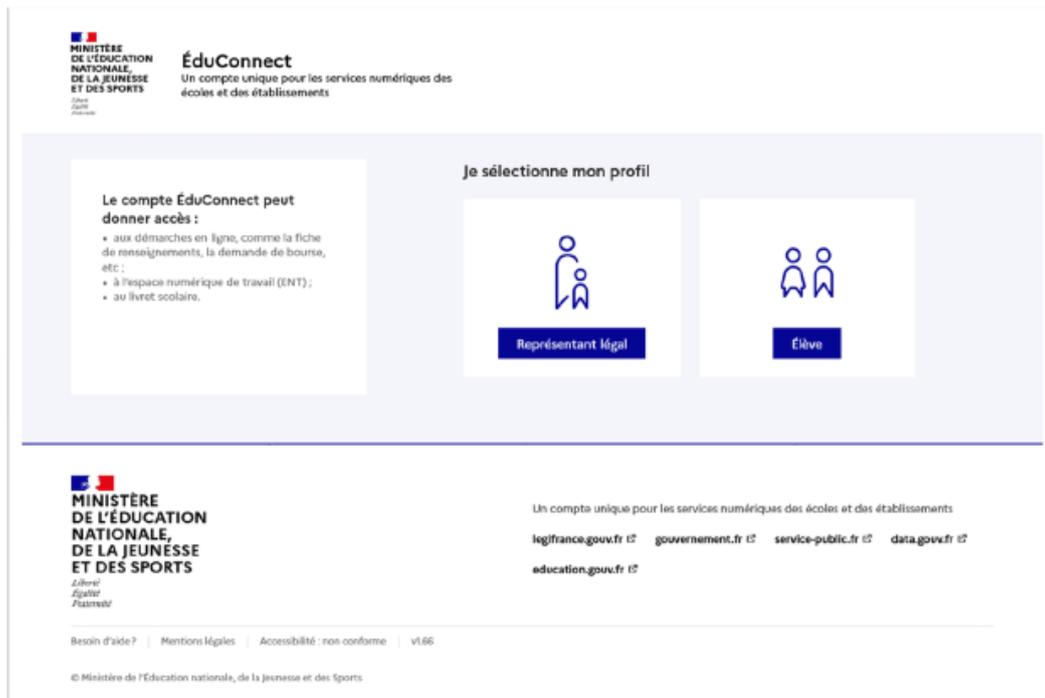
➤ **Téléservices :**

- **Se connecter aux Téléservices** comme indiqué dans le flyer

1. Connexion au service en ligne Orientation

Le service en ligne Orientation est accessible par le portail national **Scolarité Services** à l'adresse unique teleservices.education.gouv.fr :

- ✓ Le service en ligne Orientation mis à disposition des représentants légaux et des élèves eux-mêmes est compatible avec tous types de supports, tablettes, smartphones, ordinateurs ;
- ✓ le compte d'un représentant légal permet de saisir les intentions d'orientation et d'accuser réception de l'avis donné par le conseil de classe ;
- ✓ le compte d'un élève permet uniquement de consulter les saisies effectuées par le représentant légal.



The screenshot shows the EduConnect website interface. At the top left is the logo of the Ministry of National Education, Youth, and Sports. The main heading is 'EduConnect' with the subtitle 'Un compte unique pour les services numériques des écoles et des établissements'. Below this, there is a section titled 'Je sélectionne mon profil' with two options: 'Représentant légal' (represented by an icon of an adult and a child) and 'Élève' (represented by an icon of two children). To the left of this section, there is a box titled 'Le compte EduConnect peut donner accès :'. Below the heading, there is a list of services: 'aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc.'; 'à l'espace numérique de travail (ENT);' and 'au livret scolaire.' At the bottom of the page, there is a footer with the ministry's name, the slogan 'Liberté, Égalité, Fraternité', and a list of government portals: 'legifrance.gouv.fr', 'gouvernement.fr', 'service-public.fr', and 'data.gouv.fr'. There is also a link to 'education.gouv.fr'. At the very bottom, there are links for 'Besoin d'aide?', 'Mentions légales', 'Accessibilité non conforme', and the version number 'v1.66'. The copyright notice reads '© Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports'.

Cocher la voie d'orientation choisie ou **indiquer l'ordre de préférence des voies souhaitées** en complétant les cases avec le chiffre correspondant à votre ordre.

2. Saisie des intentions d'orientation

Sur la page d'accueil du service en ligne Orientation, un calendrier et une présentation de chaque phase permettent aux parents de se repérer dans les différentes étapes de la procédure d'orientation. Des liens vers des sites ressources sont proposés afin d'accompagner les familles et préciser leurs demandes d'orientation.

Chaque étape de l'orientation est présentée : saisie des intentions, consultation des avis provisoires et accusé de réception, saisie des choix définitifs, consultation et réponse aux propositions du conseil de classe ;

Le représentant légal est guidé dans sa saisie par des consignes précises. Le bouton « + Ajouter une intention » ouvre une pop-up qui permet la sélection d'une voie d'orientation, il est possible d'ajouter jusqu'à onze intentions. Quand les intentions sont validées, un courriel récapitulatif est envoyé aux représentants légaux.

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de renseignements

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre :
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation ou un autre parcours.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 11.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

“ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

[+ Ajouter une intention](#)

[Annuler](#) [Valider les intentions](#)

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

Fermer X

→ Rang 1

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation ou un autre parcours : (*)

1^{re} générale

1^{re} technologique

1^{re} préparant au brevet de technicien « métiers de la musique » ⓘ

Autre parcours : un accès à la voie professionnelle

[Annuler](#) [Valider](#)

En choisissant une voie, les informations complémentaires, comme le choix des enseignements de spécialité, s'affiche en dessous de la sélection de la voie :

Veuillez sélectionner une voie d'orientation ou un autre parcours : (*)

1^{re} générale

1^{re} technologique

1^{re} préparant au brevet de technicien « métiers de la musique » ⓘ

Autre parcours : un accès à la voie professionnelle

Choix des enseignements de spécialité pour la 1^{re} générale

Vous trouverez des informations sur les enseignements de spécialité sur le site [Horizons 21](#) ⓘ

Lien vers le site Horizons21 pour s'informer sur les enseignements de spécialité

Après la validation de la sélection de la 1^{re} générale, le récapitulatif de la sélection est affiché avec les enseignements de spécialité dans l'ordre de la saisie. Il est possible de valider l'intention choisie afin qu'elle soit prise en compte et terminer la saisie ou d'ajouter une intention pour une autre voie d'orientation ou de modifier la sélection :

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de renseignements

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre :
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

ⓘ

Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.

Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation ou un autre parcours.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 11.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

“ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Rang 1

1^{re} générale
Enseignements de spécialité choisis :

- physique-chimie ;
- mathématiques ;
- allemand ;
- arts du cirque ;
- grec (hors établissement).

→

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

L'intention peut être modifiée

1^{re} technologique

Fermer X

→ Rang 2

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation ou un autre parcours : (*)

1^{re} générale

1^{re} technologique

1^{re} préparant au brevet de technicien « métiers de la musique » ⓘ

Autre parcours : un accès à la voie professionnelle

Après la sélection de la 1^{re} technologique la série doit être indiquée, il est possible de choisir plusieurs séries technologiques et de hiérarchiser ces choix :

Indiquez la 1^{re} technologique souhaitée : (*)

Pour plus d'informations, cliquez sur le lien correspondant à chaque série technologique.

1^{re} STAV ⓘ

1^{re} STD2A ⓘ

1^{re} STHR ⓘ

1^{re} STI2D ⓘ

1^{re} STL ⓘ

1^{re} STMG ⓘ

1^{re} ST2S ⓘ

1^{re} S2TMD ⓘ

En cliquant sur ⓘ, l'accès à la page dédiée du site de l'Onisep permet de s'informer sur la série technologique envisagée

Le récapitulatif est affiché après la validation de la sélection de la série technologique :

🔖 Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Rang 1 ↑ ↓ 🗑️

1^{re} générale

Enseignements de spécialité choisis :

- physique-chimie ;
- mathématiques ;
- allemand ;
- arts du cirque ;
- grec (hors établissement).

→

Rang 2 ↑ ↓ 🗑️

1^{re} technologique : 1^{re} STI2D

→

Les intentions peuvent être reclassées ou supprimées

Les intentions peuvent être modifiées

1^{re} préparant au brevet de technicien métiers de la musique

→ Rang 4

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veillez sélectionner une voie d'orientation ou un autre parcours : (*)

1^{re} générale

1^{re} technologique

1^{re} préparant au brevet de technicien « métiers de la musique » ⓘ

Autre parcours : un accès à la voie professionnelle

Il n'y a pas d'autres informations à indiquer pour le choix de la 1^{re} BT

En cliquant sur ⓘ, l'accès à la page dédiée du site de l'Onisep permet de s'informer sur le brevet de technicien

Autre parcours : accès à la voie professionnelle

Demande d'accès à la voie professionnelle :

Veillez sélectionner une voie d'orientation ou un autre parcours : (*)

1^{re} générale

1^{re} technologique

1^{re} préparant au brevet de technicien « métiers de la musique » ⓘ

Autre parcours : un accès à la voie professionnelle

Vous pouvez préciser le métier ou la formation qui intéresse votre enfant (150 caractères maximum) :

Stage passerelle

3. Validation des intentions d'orientation

Le récapitulatif des intentions d'orientation saisies est affiché et doit être validé pour être enregistré :

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de renseignements

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre :
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation ou un autre parcours.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 11.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

⌨ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Rang 1 ↑ ↓ 🗑️

1^{er} générale
Enseignements de spécialité choisis :
- physique-chimie ;
- mathématiques ;
- allemand ;
- arts du cirque ;
- grec (hors établissement).

→

Rang 2 ↑ ↓ 🗑️

1^{er} technologique : 1^{er} STI2D

→

Rang 3 ↑ ↓ 🗑️

1^{er} technologique : 1^{er} STL

→

Rang 4 ↑ ↓ 🗑️

1^{er} préparant au brevet de technicien « métiers de la musique »

→

Rang 5 ↑ ↓ 🗑️

Autre parcours : un accès à la voie professionnelle
Métier ou formation : Informatique
Demande d'un stage passerelle

→

[+ Ajouter une intention](#)

[Annuler](#) [Valider les intentions](#)

Les intentions ne sont pas enregistrées sans la validation

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

Très rapidement après le conseil de classe, la fiche dialogue vous est rendue et vous devez consulter l'avis par votre compte Téléservices :

Vous avez jusqu'au 21 mars pour :

➤ Prendre connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe sur votre compte Téléservices et sur la fiche dialogue.



L'avis du conseil de classe n'est pas, à ce stade, une décision d'orientation. Il permet de poursuivre la réflexion entre les souhaits et la décision d'orientation finale qui aura lieu au 3^{ème} trimestre.

Si un avis réservé ou défavorable est porté en tant qu'avis provisoire du conseil de classe, il est important de prendre contact avec le professeur principal et d'envisager une autre voie d'orientation.

Même si l'avis du 2^{ème} trimestre n'est que provisoire, un avis défavorable n'a que peu de chance d'évoluer vers une décision définitive favorable. Cet avis doit permettre de travailler le projet d'orientation.

➤ **Prendre connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe sur la fiche dialogue :**

- Remplir le cadre page 2 de la fiche dialogue : « Retour des représentants légaux sur l'orientation »

La fiche est à retourner par l'intermédiaire de votre enfant au professeur principal.

➤ Prendre connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe sur votre compte Téléservices.

Consultation et accusé de réception de l'avis provisoire du conseil de classe

Comme pour l'étape de saisie des intentions, le représentant légal est guidé dans la démarche à suivre :



The screenshot shows a web interface titled "Mes services" with a user profile icon. On the left is a navigation menu with "Orientation" selected. The main content area displays a process flow with four stages:

Phase provisoire Intentions Courant 2 ^e trimestre	Phase provisoire Avis provisoires Après le conseil de classe du 2 ^e trimestre	Phase définitive Choix définitifs Courant 3 ^e trimestre	Phase définitive Propositions Après le conseil de classe du 3 ^e trimestre
--------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------

Après avoir pris connaissance de l'avis du conseil de classe vous accusez réception des avis provisoires. Pour préparer votre choix définitif vous pouvez prendre rendez-vous avec le professeur principal et le psychologue de l'éducation nationale. La participation aux journées portes ouvertes des établissements et aux salons d'orientation permet de poursuivre la réflexion et de s'informer sur les enseignements de spécialité pour la voie générale, les séries de bac pour la voie technologique et les formations de l'enseignement supérieur et leurs débouchés.

[Je consulte et j'accuse réception des avis provisoires du conseil de classe](#)

L'un ou l'autre représentant peut accuser réception des avis provisoires du conseil de classe, l'affichage des écrans est identique pour chacun à cette étape :

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de renseignements

Avis provisoires

Deuxième trimestre : AVIS PROVISOIRE(S) D'ORIENTATION
Le conseil de classe répond aux demandes des représentants légaux :

Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation
Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au troisième trimestre.

Rang 1 : 1^{er} générale
Avis réservé
Enseignements de spécialité demandés :
• physique-chimie ;
• mathématiques ;
• allemand ;
• arts du cirque ;
• grec (hors établissement).
Recommandations relatives aux enseignements de spécialité envisagés :
Conseil pour Biologie écologie et sciences de la vie et de la terre

Rang 2 : 1^{er} STI2D
Avis favorable

Rang 3 : 1^{er} STL
Avis favorable

Rang 4 : 1^{er} préparant au brevet de technicien « métiers de la musique »
Avis favorable

Rang 5 : Autre parcours
Accès à la voie professionnelle : oui
Métier ou formation demandé : Informatique
Demande d'un stage passerelle.
Proposition d'un stage passerelle pour préparer le parcours.

Recommandation(s) du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux :
1^{er} STAV
Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations :
La voie technologique est un projet construit et qu'il faut continuer à préciser

Retour des représentants légaux sur l'orientation

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Réponse en cas de proposition de stage passerelle : (*)
 Accord Refus

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe. (*)
Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

Valider

Les familles peuvent consulter l'avis provisoire pour chaque intention, les recommandations et les motivations du conseil de classe

L'accusé de réception peut être effectué par l'un ou l'autre des représentants

Je sais pouvoir compter sur votre responsabilité pour sensibiliser votre enfant à respecter les délais impératifs de retour des documents.